

ELECTION d'un membre **titulaire soignant** AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SFMU **Appel à candidatures 01 mars – 31 mars 2023**

Cher(e)s Ami(e)s,

Les statuts prévoient à compter de 2020 qu'un membre soignant titulaire soit élu parmi et par les membres titulaires soignants pour siéger au Conseil d'Administration (CA) de la Société Française de Médecine d'Urgence. La durée du mandat d'administrateur est de 3 ans, renouvelable une seule fois.

Le membre soignant du CA sortant est Madame Delphine HUGENSCHMITT (fin de 1^{er} mandat)

Pour **se porter candidat au titre de membre titulaire soignant au Conseil d'Administration**, il faut remplir les conditions suivantes :

- être à jour de sa cotisation SFMU 2023 lors du dépôt de candidature,
- être membre soignant titulaire, ce qui signifie remplir les deux conditions suivantes :
 - 1) Être Infirmier(e) ou Aide-soignant(e) ou Assistant de Régulation Médicale ou Assistante Sociale ou Psychologue ou Ambulancier.
 - 2) Exercer dans une structure de médecine d'urgence d'un établissement de santé en France (Métropole et Dom-Tom)
- Adresser **avant le 31 mars 2023** (cachet de la poste faisant foi)
 - un acte de candidature circonstancié (ne dépassant pas 50 lignes et précisant en particulier le mode d'exercice) et un CV

Envoi sous deux formes :

- par **courrier** : à SFMU, Directrice administrative, 103 boulevard de Magenta 75010 Paris
- et par **courriel** à [sfmu@wanadoo.fr](mailto:sfm@wanadoo.fr) et catherine.pradeau@chu-bordeaux.fr

Le CA se réserve le droit d'effectuer une vérification de la déclaration du candidat. Toute fausse déclaration entraînera, de facto, une invalidation de la candidature.

Tout candidat s'engage, en répondant à l'appel à candidature, à respecter les critères d'admission et à signaler toute modification de son statut ou de son mode d'exercice, au secrétaire général et à la direction administrative de la SFMU, dans le mois suivant cette modification.

Une fois validée par le Conseil d'Administration du 04/04/2023, la liste des candidats vous sera adressée par e mailing et par courrier. Elle sera par ailleurs consultable sur le site de la société.

MODALITES DE VOTE

Vous pourrez alors, si vous êtes membre soignant titulaire à jour de votre cotisation, conformément au règlement intérieur, **voter par Internet du 01 mai au 08 juin 2023 – 15h30, selon la procédure suivante :**

- Se connecter **à partir du 01 mai 2023** sur le site de vote à l'adresse : <https://www.babase-on-web.com/vote>
- Renseigner les champs « login » et « mot de passe »
 - En cas d'oubli de vos codes de connexion, cliquez sur la procédure « Mot de passe oublié », ils vous seront immédiatement envoyés par courriel

Vous aurez également la possibilité de voter **lors du Congrès Urgences 2023 sur le stand de la Société Française de Médecine d'Urgence** à partir d'un « isoloir électronique » jusqu'au **jeudi 08 juin 2023 - 15H30**.

PROCLAMATION DES RESULTATS - ASSEMBLEE GENERALE Les résultats du vote, pour le renouvellement du Conseil d'Administration, seront proclamés durant le congrès, au cours de l'Assemblée Générale de la SFMU qui aura lieu le **Jeudi 08 juin 2023 à 18H**, Salle Maillot, Palais des Congrès Paris.

Cordialement,
Catherine PRADEAU
Secrétaire Générale SFMU
catherine.pradeau@chu-bordeaux.fr